

CDIP/10/6 ORIGINAL : ANGLAIS DATE : 28 SEPTEMBRE 2012

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Dixième session Genève, 12 – 16 novembre 2012

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET RELATIF À L'ÉLABORATION D'INSTRUMENTS PERMETTANT D'ACCÉDER À L'INFORMATION EN MATIÈRE DE BREVETS – RÉSUMÉ

établi par le Secrétariat

- 1. L'annexe du présent document contient le résumé du rapport sur l'évaluation indépendante du projet relatif à l'élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets réalisée par la Division de l'audit et de la supervision internes de l'OMPI.
 - 2. Le CDIP est invité à prendre note des informations contenues dans l'annexe du présent document.

[L'annexe suit]

RÉSUMÉ

Le présent rapport traite de l'évaluation indépendante finale du projet relatif à l'élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets (CDIP 4/6), ci-après dénommé "projet". Cette évaluation a été réalisée par la Division de l'audit et de la supervision internes de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) conformément aux principes directeurs de l'OMPI en la matière avec l'assistance d'un consultant extérieur. Le projet, qui s'est déroulé sur une durée totale de 30 mois et a bénéficié d'un budget de 1 576 000 de francs suisses, a démarré en janvier 2010. Il avait pour objectif de faciliter l'accès des pays en développement à l'information en matière de brevets, moyennant la publication de rapports panoramiques sur les brevets, la mise au point d'un didacticiel électronique et l'organisation de conférences régionales.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Les constatations et l'analyse effectuées dans le cadre de l'évaluation ont débouché sur les conclusions suivantes :

Conclusion n° 1 : d'une façon générale, même si le projet a été bien préparé et géré, il reste une marge d'amélioration en ce qui concerne les instruments actuels de planification, de suivi et d'évaluation des projets.

Le projet a utilisé à bon escient les instruments actuels de planification et de suivi, qui peuvent toutefois encore être améliorés, compte tenu des pratiques recommandées au niveau international en matière de gestion de l'aide au développement. Bien que le descriptif du projet ne comprenne pas de matrice de planification, il en contient la plupart des informations, telles que des objectifs clairement définis à plusieurs niveaux, liés à des indicateurs d'exécution objectivement vérifiables. Toutefois, les hypothèses concernant les facteurs extérieurs qui doivent être réunis pour atteindre chacun de ces résultats et objectifs de manière concrète ne sont pas formulées.

La participation des autres secteurs de l'OMPI ainsi que les liens avec les programmes de l'Organisation sont bien expliqués mais aucune mesure ou responsabilité concrète n'est indiquée. La bonne coordination avec les autres départements de l'OMPI et les partenaires extérieurs résulte davantage d'initiatives personnelles que d'une approche systématique.

Les rapports sur l'état d'avancement montrent que la direction a réduit efficacement les risques recensés à l'étape de la planification tout comme d'autres risques apparus durant la mise en œuvre. Parmi les risques qui n'ont pas été recensés, le plus important, qui s'est concrétisé par la suite, était lié à l'absence de contributions de la part des États membres sur les sujets traités dans les rapports panoramiques sur les brevets.

Contrairement aux programmes, les projets ne donnent pas lieu à l'établissement de budgets et de rapports financiers axés sur les résultats. Dans le cadre du présent projet, un rapport financier a été rédigé à des fins de gestion; ce rapport établit un lien entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les lignes budgétaires et les résultats, ce qui est considéré comme une excellente pratique.

Dans le cadre du présent projet, des efforts importants ont été consacrés à la conception des enquêtes pour assurer un suivi systématique de la qualité et de l'utilisation des résultats. Cela n'était toutefois pas possible pour les utilisateurs qui ont téléchargé les rapports panoramiques sur les brevets à partir du site Web dédié. Les statistiques actuelles de la Section des services Internet de l'OMPI fournissent seulement des données relatives

au nombre de visiteurs uniques, à leur répartition géographique et au nombre de téléchargements de chaque rapport panoramique sur les brevets. Elles ne fournissent pas de données détaillées et concluantes sur les visiteurs ayant accédé à une ressource particulière et sur les modalités et la finalité de son utilisation ultérieure. L'extraction systématique des coordonnées des utilisateurs de services en ligne permettrait à l'OMPI d'établir un profil de ses clients et de réaliser des enquêtes en ligne afin d'adapter ses services à différents groupes cibles.

Conclusion n° 2 : la conception du projet était trop ambitieuse, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs fixés pour les rapports panoramiques sur les brevets.

Le délai de 30 mois pour atteindre les objectifs prévus, en particulier l'élaboration de 12 rapports panoramiques sur les brevets, n'était pas approprié et semble avoir été déterminé par le besoin d'aligner la durée du projet sur les exercices budgétaires biennaux plutôt que sur le temps nécessaire pour obtenir de tels résultats. Le nombre de rapports panoramiques qui ont effectivement pu être publiés dans le cadre du projet (voir la conclusion n° 3) en est la preuve.

Conclusion n° 3 : bien que le projet ait généralement apporté l'appui approprié selon les modalités prévues, tous ses résultats escomptés (rapports panoramiques sur les brevets, didacticiels électroniques, conférences régionales) n'ont pas été atteints.

Rapports panoramiques sur les brevets : bien que seuls sept des 12 rapports panoramiques sur les brevets prévus dans le descriptif du projet aient été publiés au 15 septembre 2012, les utilisateurs ont jugé qu'ils étaient de qualité et généralement utiles pour leurs travaux. Deux autres rapports panoramiques ont été commandés et sont en cours d'élaboration. À titre de résultat supplémentaire, divers instruments novateurs et utiles pour analyser les données des rapports panoramiques sur les brevets et pour accéder directement à l'information en matière de brevets utilisée dans ces rapports ont été publiés sur l'Internet. En outre, le projet a permis de préciser les concepts et de mettre au point des procédures et des documents standard pour la passation de marchés extérieurs. L'élément de renforcement des capacités découlant de la divulgation de la méthode et de la coopération avec différents partenaires dans le cadre de la rédaction du cahier des charges a été une valeur ajoutée essentielle du projet. Les données empiriques recueillies lors des entretiens donnent à penser que certains des rapports ont été utilisés principalement à titre de contribution aux travaux d'autres organisations, y compris dans le domaine de l'élaboration de politiques générales. En raison de l'absence de contribution directe des États membres, le projet a exclusivement coopéré avec des organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales. Les thèmes choisis portaient sur des domaines particulièrement importants pour les priorités arrêtées au niveau international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Pour que les pays en développement puissent aussi bénéficier directement du projet, il conviendrait de prévoir une deuxième phase, qui permettrait également de tester, de perfectionner et de diffuser plus largement les méthodes employées. La viabilité à long terme passe par la poursuite des efforts déployés dans le cadre du projet pour faire de la publication des rapports panoramiques sur les brevets un service régulier du Secteur de l'infrastructure mondiale de l'OMPI.

Le **didacticiel électronique** est d'une excellente qualité et peut être utile aux utilisateurs, notamment ceux qui ont une formation technique mais n'ont aucune connaissance préalable dans le domaine des brevets. Il complète les instruments actuels, qui ne sont pas complets ou sont axés sur l'utilisation de bases de données spécifiques. Les trois raisons essentielles pour lesquelles le didacticiel n'a été disponible qu'après la date officielle d'achèvement du projet sont les suivantes : démarrage tardif des travaux préparatoires, problèmes liés à la passation de

marchés (des modifications des procédures d'achat ont entraîné des retards dans l'attribution du contrat) et difficultés liées à la mise au point d'un didacticiel électronique en concertation avec les différents départements de l'OMPI, les fournisseurs de contenu externes, les éditeurs et le concepteur de l'application.

Les participants ont jugé que la qualité des **conférences régionales** était particulièrement adaptée à leurs travaux. Pour l'essentiel, ces conférences visaient à faire connaître les centres d'appui à la technologie et à l'innovation (TISC), qui font également l'objet du projet DA_8_01. En outre, une formation élémentaire en matière de renforcement des capacités, principalement destinée au personnel des offices de propriété intellectuelle, a été dispensée. Les conférences ne présentaient qu'un vague lien avec le didacticiel électronique et les rapports panoramiques sur les brevets. L'évaluation des avantages à long terme au niveau des résultats et de leur viabilité dépend de la question de savoir si et de quelle manière les TISC utiliseront les informations fournies. Dans le cadre de cette évaluation, il n'était ni nécessaire ni possible de répondre à cette question. Bien que la sensibilisation et le travail en réseau soient importants durant l'étape initiale d'assistance technique, l'OMPI a tenu compte à juste titre de la nécessité de dispenser une formation et d'assurer un échange d'informations au moyen d'outils en ligne modernes (par exemple, des séminaires Web) afin de compléter les moyens de perfectionnement des compétences mobilisant davantage de ressources, tels que la formation sur place.

RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1 : aux chefs de projet, à la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement et à la Division de la planification des ressources, de la gestion et de l'exécution des programmes au sujet de l'élaboration des projets (sur la base des conclusions n° 1 et 2).

- a) Dans la mesure du possible, la durée du projet devrait être déterminée sur la base d'une estimation raisonnable du temps nécessaire pour atteindre chaque résultat escompté et non en fonction des exercices budgétaires.
- b) En plus de définir les résultats escomptés et de les relier à des indicateurs objectivement vérifiables, ainsi que cela a été fait, il conviendrait de préciser les changements à long terme auquel le projet est censé contribuer (incidences) ainsi que les indicateurs objectivement vérifiables correspondants.
- c) Lorsque le suivi ou l'auto-évaluation des résultats par projet exige des ressources importantes (par exemple, des études détaillées), il conviendrait d'en tenir compte dans le budget.
- d) Pour permettre un suivi financier interne axé sur les résultats, les descriptifs de projet devraient inclure un budget axé sur les résultats ventilant les dépenses prévues par ligne budgétaire (par exemple, les voyages) entre les différents résultats escomptés et les différents éléments du coût de la gestion du projet (frais généraux).
- e) Outre le recensement des risques et des moyens de les atténuer, il conviendrait d'évaluer les risques en fonction de leurs éventuelles répercussions négatives sur l'obtention des résultats et de la probabilité de leur concrétisation.
- f) Les descriptifs de projet devraient définir des hypothèses (conditions externes qui doivent être réunies pour la réalisation des objectifs).

g) La coordination au sein de l'OMPI et avec d'autres organisations devrait être clairement définie (il faudrait expliquer quelles mesures conjointes seront prises et qui en assumera la responsabilité).

Recommandation n° 2 : aux chefs de projet, à la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement et à la Division de la planification des ressources, de la gestion et de l'exécution des programmes au sujet du suivi des projets (sur la base de la conclusion n° 1).

- a) Pour que l'établissement de rapports permette de prendre des décisions éclairées en matière de gestion, les rapports d'auto-évaluation ne devraient pas seulement évaluer les résultats par rapport aux objectifs à l'aide d'indicateurs objectivement vérifiables mais aussi auto-évaluer régulièrement la pertinence, l'efficacité et la probabilité que ces résultats soient durables.
- b) À des fins de gestion interne, les rapports financiers devraient établir un lien entre les dépenses et les lignes budgétaires en les répartissant en fonction des différents résultats et éléments de frais généraux du projet. Cela améliorerait la transparence de l'information financière, donnerait aux gestionnaires une base solide pour budgétiser les projets futurs, permettrait de procéder à une analyse comparative des projets du Plan d'action pour le développement et fournirait les informations nécessaires pour évaluer l'efficacité des projets de façon détaillée.

Recommandation n° 3 : au Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) au sujet d'un projet de suivi relatif aux rapports panoramiques sur les brevets (sur la base de la conclusion n° 3).

À la suite de l'évaluation, il est recommandé aux États membres d'examiner favorablement une proposition concernant une éventuelle phase de suivi, visant exclusivement à achever les rapports panoramiques sur les brevets en cours d'élaboration et à poursuivre l'élaboration de ce concept, en vue de la prestation d'un service régulier par le Secteur de l'infrastructure mondiale s'agissant de fournir une assistance et des conseils en matière d'analyse des brevets et de coordonner de manière systématique l'élaboration des rapports panoramiques sur les brevets.

Un tel suivi (s'il est approuvé par les États membres) permettrait en particulier :

- a) de promouvoir le concept auprès d'un large éventail d'utilisateurs potentiels par l'intermédiaire des offices de propriété intellectuelle, des TISC, des universités, des prestataires de services d'appui aux entreprises et d'autres institutions, en mettant plus particulièrement l'accent sur les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA);
- b) d'appuyer le renforcement des capacités au moyen des TISC (le cas échéant);
- c) d'affiner la méthodologie en diffusant des rapports supplémentaires relatifs à d'autres domaines techniques et dans différents formats; et
- d) d'élargir le cercle des partenaires en accordant une importance particulière à la coopération avec les institutions des pays en développement.

Recommandation n° 4 : aux membres de la haute direction de l'OMPI au sujet de la mise en place d'un système qui permettrait à l'OMPI de suivre systématiquement les utilisateurs des services en ligne (sur la base de la conclusion n° 1).

L'OMPI pourrait envisager de mettre en place des moyens supplémentaires pour le suivi des utilisateurs de ses services en ligne (par exemple, en demandant aux utilisateurs de s'enregistrer). Cela permettrait à l'Organisation de recueillir des informations sur les utilisateurs des services qu'elle offre et d'adapter ainsi les informations à certains groupes cibles, tout en recueillant activement leur avis aux fins de l'amélioration continue de ses services.

Recommandation n° 5 : aux membres de la haute direction de l'OMPI afin de promouvoir activement les outils d'apprentissage en ligne et de compléter la formation sur place, le cas échéant (sur la base de la conclusion n° 3).

Pour renforcer l'efficacité des différentes activités de formation, l'OMPI pourrait envisager d'intensifier ses efforts en vue de compléter la formation sur place, qui implique des frais de voyage élevés, par des cours interactifs en ligne, notamment au moyen de séminaires Web, compte tenu des capacités des bénéficiaires potentiels de ces services en termes d'infrastructures.

Recommandation n° 6 : au Secteur de l'infrastructure mondiale de l'OMPI au sujet de la formalisation de la coordination avec les autres secteurs.

Le Secteur de l'infrastructure mondiale de l'OMPI pourrait formaliser, moyennant des accords avec les autres secteurs, les rôles et les responsabilités de chaque secteur dans la mise en œuvre d'un futur suivi des rapports panoramiques sur les brevets. Pour que la coordination soit moins tributaire d'une coopération informelle, il serait utile de définir les responsabilités pour chaque programme et de demander une validation officielle de la part des programmes concernés.

[Fin de l'annexe et du document]